



Nombre de conseillers.....	43
En exercice.....	43
Présents à la séance.....	34
Pouvoirs.....	07
Excusés.....	01
Absent.....	01

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DÉCEMBRE 2024**

N°2024-12-23 : AVANCE DES 4/12^{ème} DES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le jeudi 12 décembre 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 29 novembre 2024.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	CRALIS Christophe
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	LAFARGUE Jean-Claude	BITATSI-TRACHET Françoise
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	DJABALI Sara
CARRATALA Henri	LEROUX Pierre-Olivier	ADLANI Myriam
MICONNET Olivier	MARKARIAN Olivier	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	HODÉ Laurence
DI IORIO Rina	LE COZ Lucie	AÏDOUDI Salem
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	ROSSINI Christel
BORDES Roselyne	BERTHE Éloïse	BERNARD Anne
FOURNIER Marine		

Pouvoirs :

MONIER Annick	à LE COZ Lucie
ARNAUD Philippe	à MARKARIAN Olivier
GUIMARAES Odette	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
COLLET Marie-Madeleine	à BARATTA Jean-Pierre
BONINI Bruno	à BITATSI-TRACHET Françoise
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
HAMZA Ali	à HODÉ Laurence

Excusé :

RENAULT Bernadette

Absente :

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une Secrétaire de séance. Mme LE COZ a été désignée pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 80 00

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

Accusé de réception en préfecture
093219300464-20241212-2024-12-23-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur BARATTA, rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611-4 et suivants ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration et notamment ses articles 9-1 et 10 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération n° 2023-02-09 du Conseil municipal du 8 février 2024 approuvant le budget primitif 2024 de la Ville ;

Vu la délibération n°2024-02-30 du Conseil municipal du 8 février 2024 attribuant les subventions aux associations ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu l'avis de la commission permanente service population en date 4 décembre 2024 ;

Considérant que le versement d'une avance sur subvention à certaines associations et organismes extérieurs a pour objet de leur éviter des difficultés de trésorerie en début d'exercice avant le vote du budget 2025 ;

Après en avoir délibéré ;

À l'unanimité,

Article 1 : Décide de verser, sur demande écrite de l'association, un acompte de 4/12^{ème} du montant des subventions qui étaient inscrites au budget primitif de l'année 2024 aux associations sur selon le tableau ci-joint ;

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville.

Ainsi fait et délibéré en séance le 12 décembre 2024.



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Date de publication : 30/12/2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20241212-2024-12-23-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACOMPTEES SUR SUBVENTIONS 2024

NOM	Subventions 2024	Acomptes 2025
Basket Ball Livry-Gargan	40,000 €	13,333 €
Cercle d'Escrime Jean Moret	47,000 €	15,667 €
Club Nautique de Livry-Gargan	70,000 €	23,333 €
Elan Pongiste de Livry-Gargan	18,000 €	6,000 €
Etoile Sportive de Livry-Gargan	20,000 €	6,667 €
Football club de Livry-Gargan	105,000 €	35,000 €
Hand Ball club de Livry-Gargan	400,000 €	133,333 €
Livry-Gargan Athlétisme	35,000 €	11,667 €
Rugby Club de Livry-Gargan	50,000 €	16,667 €
Sport Ethique	22,000 €	7,333 €
TOTAL SUBVENTIONS	807,000 €	269,000 €